

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

Chez tous les Libraires:
A SAUMUR,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 35;
A. EWIG,
Rue Flécherie, 1.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Novembre 1878.

Chronique générale.

A la séance de lundi, M. de Fourtou a
démassé l'hypocrisie des républicains.
Vous nous accusez, a-t-il dit, d'avoir fait de
la candidature officielle, mais à quel mo-
ment y eut-il plus de candidature officielle
qu'aujourd'hui? Vous écrivez des circulaires
qui recommandent la neutralité, mais vos
fonctionnaires n'en exercent pas moins la
pression la plus active et vous ne les désa-
vouez pas.

Vous nous reprochez d'avoir destitué des
fonctionnaires et vous en destituez un plus
grand nombre. Je ne parle pas des préfets,
des sous-préfets, ni même des maires, bien
que dans un seul département, à la veille du
scrutin, vous en ayez suspendu ou révoqué
deux cents à la fois; je parle des fonctionnai-
res moins amovibles, commissaires de poli-
ce, juges de paix, inspecteurs d'Académie,
inspecteurs primaires, instituteurs, etc.

Et comme la gauche interrompt, M. de
Fourtou cite des chiffres; nous résumons,
sous forme de tableau, cette partie si ins-
tructive de la discussion:

Table with 3 columns: Fonctionnaires révoqués, Ministère du 16 mai, Ministère actuel. Rows include Commissaires de police, Juges de paix, Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs primaires.

Quant aux instituteurs, continue M. de
Fourtou, le chiffre en est innombrable, et la
statistique en est difficile à faire; mais dans
un département j'en compte 179, dans un
autre 130, et dans un troisième 115.

Descendons encore dans la hiérarchie.

A quelle époque a-t-on vu frapper ainsi
les employés de préfecture, de sous-préfec-
ture, les secrétaires de mairie, les appari-
teurs? Dans la seule circonscription de Châ-
teau-Chinon, je compte quatre maires de
canton sur cinq, le secrétaire de la sous-
préfecture, tous les employés de la mairie,
les gardes-champêtres, le tambour de la
ville, les deux cantonniers, l'architecte de la
ville, le médecin des épidémies... Donc, jus-
que dans les fonctions les plus étrangères à
la politique, on retrouve ces remaniements
électoraux: dans les délégations cantonales...
(Exclamations à droite), dans les commis-
sions administratives des hospices, dans les
bureaux de bienfaisance.

Dans l'arrondissement de Rambouillet,
33 délégués cantonaux ont été révoqués à la
fois.

A Moissac, on a révoqué le vétérinaire
des épizooties. (Rires à droite.)

Dans le Vaucluse, on a dissous, pour
cause politique, la commission du phyl-
loxera. (Nouveaux rires et applaudissements
à droite.)

Voilà des faits qu'il importe de mettre
sous les yeux des naïfs qui croient à la sin-
cérité des républicains, à leur respect du
suffrage universel.

La République française revient sur le clé-
ricalisme et le bourbonisme du dernier as-
sassin; à l'aide du Peuple, de Marseille, elle
a découvert qu'un Giovanni Passavanti se

serait fait connaître autrefois à Marseille
comme un des affiliés de la Camorra bour-
bonienne.

Mais il faut noter: 1° que Passavanti n'a
que 29 ans, et qu'à cet âge un individu n'a
guère d'autrefois; 2° que la Camorra, asso-
ciation de voleurs et d'assassins, n'a jamais
été au service du gouvernement qui lui fai-
sait la guerre et la traquait.

N'insistons pas davantage sur cette pau-
vre imagination. Devant les témoignages si
nombreux télégraphiés par les agences les
plus indulgentes au révolutionnarisme euro-
péen, il n'y a pas lieu d'épiloguer sur la
marque du dernier assassin: comme ses dé-
vanciers, la marque que porte celui-ci est
bien celle de cette démocratie socialiste que
M. de Bismark, qui s'y connaît, appelle
« l'Evangile de l'Enfer ».

Le journal de M. Gambetta est moins mal-
heureux dans ses inductions au sujet du cri
des Italiens en faveur de Casa Savoia de la
maison de Savoie. Mais cet aperçu, si le
journal veut bien l'approfondir, pourra le
mener à une autre découverte que celle dont
il croit à tort pouvoir se réjouir. Ce cri en fa-
veur de « Casa Savoia » n'est pas une pro-
testation contre le retour d'anciennes dynas-
ties, comme le croit la feuille du gouverne-
ment de la Chaussée-d'Antin; c'est bel et
bien un avertissement à la République, qui,
de toute part en ce moment, menace d'écla-
ter en Italie.

Les royalistes, qui sont nombreux et vail-
lants dans la péninsule, estiment opportun
de crier aux oreilles républicaines qu'ils se
souviennent d'avoir fait l'Italie avec le peu-
ple, l'armée et les amis du Piémont, et que,
au besoin, si on voulait la défaire, ils sau-
ront la défendre avec l'aide du même peuple,
de la même armée et des mêmes amis du
Piémont.

En vérité, il faut ne pas perdre de vue l'é-
normité néfaste de ce crime de lèse-majesté
humaine et divine, pour n'être point tenté
de trouver parfois que l'assassinat politique
a du bon.

En Russie, l'engin le plus nécessaire à ce
vaste empire, la police, rongée d'abus, deve-
nant impropre à son service, la voilà active-
ment occupée à se réformer et à se remettre
en état. En Allemagne, on ne savait comment
s'y prendre pour faire au socialisme cette
guerre dont chacun sentait la nécessité: ce
qui paraissait impossible ne l'est plus de-
puis Nobiling. L'Italie et l'Espagne étaient
manifestement gagnées par la propagande
républicaine; mais cette propagande comp-
tait sans Moncasi et Passavanti, ces deux
royalistes si dévoués et si bien déguisés.

AUTRE ASSASSINAT POLITIQUE.

Nous avons annoncé hier que Manuel
Pardo, président du Sénat péruvien et an-
cien président de la République du Pérou,
venait d'être assassiné.

Le Monde fait, à ce propos, les réflexions
suivantes, qui sont absolument justes:

« Nos feuilles radicales se plaisent à in-
sinuer et même à dire ouvertement que le
meilleur moyen pour éviter que les rois ne
soient pas assassinés, c'est de commencer
par les supprimer, ce qui, à vrai dire, ren-
tre un peu dans le système des Nobiling, des
Moncasi, des Passavanti, etc.; mais la thèse
est puérile en soi, et l'histoire de nos jours
inflige de sanglants démentis à ses auteurs:
Lincoln, président de la République des
Etats-Unis, et Garcia Moreno, président de

la République de l'Equateur, ont été assas-
sinés tout aussi bien que M. Manuel Pardo.

Non, l'esprit révolutionnaire qui tra-
vailla la société moderne ne professe pas un
plus grand respect pour les chefs des répu-
bliques que pour les chefs des dynasties.
Comme son but final est le nivellement et
l'écrasement absolu, il en résulte qu'il tue
les uns et les autres, quand il peut, sans
s'arrêter à de vaines distinctions.

LE DUEL FOURTOU-GAMBETTA.

L'Agence Havas a communiqué le procès-
verbal suivant:

Dans la séance du 18 novembre 1878,
M. de Fourtou ayant adressé à M. Gambetta
la phrase suivante: « Quand on déclare la
guerre à tous les Français que n'anime pas
une vieille foi républicaine... » M. Gambetta
a répliqué: « C'est un mensonge, mon-
sieur! » Sur l'observation de M. le président
de la Chambre, M. Gambetta a, quelques
instants après, prononcé ces paroles: « Pour
le règlement, je retire ce mot. »

M. de Fourtou, ayant jugé que l'expres-
sion offensante n'était pas retirée en ce qui
le concerne, a chargé MM. Blin de Bourdon
et Robert Mitchell, députés, de demander à
M. Gambetta une rétractation ou une répar-
ation par les armes.

M. Gambetta, de son côté, a prié MM.
Allain-Targé et Clémenceau, députés, de se
mettre en rapport avec MM. Blin de Bour-
don et Robert Mitchell.

Les quatre témoins se sont réunis.

Sur la demande de rétractation, MM. Al-
lain-Targé et Clémenceau ont demandé à
MM. Blin de Bourdon et R. Mitchell s'ils ne
jugeraient pas que les deux parties pouvaient
s'en tenir honorablement au texte du Jour-
nal officiel.

MM. Blin de Bourdon et Robert Mit-
chell ont déclaré que le texte du Journal of-
ficiel, dans leur opinion, donnait satisfac-
tion à M. le président de la Chambre et
maintenait l'outrage à l'égard de M. de Four-
tou.

Ils ont, en conséquence, demandé que
M. Gambetta retirât les mots: « Pour le ré-
glement ».

MM. Allain-Targé et Clémenceau ont
alors déclaré, au nom de M. Gambetta, que
M. Gambetta avait, en effet, retiré le mot
« mensonge » par déférence pour la Cham-
bre, mais que, devant la demande d'expli-
cations de M. de Fourtou, il reprenait le
mot et qu'il était aux ordres de M. de Four-
tou.

MM. Blin de Bourdon et Robert Mit-
chell ont, de leur côté, déclaré au nom de
M. de Fourtou que la distinction établie par
M. Gambetta accentuait l'outrage au lieu de
l'atténuer.

Les quatre témoins ont considéré que
dans ces conditions une rencontre était iné-
vitable. Il a été reconnu d'un commun ac-
cord que le choix des armes appartenait à
M. de Fourtou.

Les conditions de la rencontre ont été
arrêtées comme suit:

Le duel aura lieu au pistolet de tir rayé
à la distance de trente-cinq pas, et au com-
mandement; une seule balle sera échangée.

En foi de quoi nous avons signé le pré-
sent procès-verbal.

Ont signé, pour M. Gambetta: MM. Al-
lain-Targé et Clémenceau; pour M. de Four-
tou: MM. Blin de Bourdon et R. Mitchell.

La rencontre a eu lieu hier, 21 novembre,
au Plessis-Picquet, conformément aux con-
ditions stipulées ci-dessus. Aucun des deux
adversaires n'a été touché.

L'Assemblée nationale a reçu de l'un des
condisciples de M. de Fourtou un article
qu'il est utile de publier après le vote de
proscription rendu contre l'un des princi-
paux ministres du 16 Mai.

Il est probable que si M. de Fourtou avait
été libre de déployer toute son énergie pen-
dant qu'il était ministre, la France ne serait
pas maintenant dans la situation que lui ont
faite les vainqueurs du 13 Décembre.

Voici un extrait de l'article en question:

Dès le collège, M. de Fourtou montra ces dispo-
sitions calmes, fermes et réfléchies qui font l'homme
capable de gouverner les autres. Une énergie in-
flexible est le fond de son caractère, et devant ce
qu'il croit son devoir, rien ne saurait l'arrêter. Il
a le courage froid, le courage civil, le plus rare
et le plus difficile de tous, parce qu'il s'appuie sur
la raison au lieu d'être l'effet passager d'un état
nerveux.

Orateur de tempérament, il dédaigne les inter-
rptions et poursuit son but sans s'en inquiéter.
Mais quand il se passionne, quand il fait tête aux
interrupteurs, ses coups de honte font de cruelles
blessures, et ses mots restent, parce qu'ils portent
juste.

Il est dans l'ordre intellectuel ce qu'il se mon-
trait dès sa jeunesse dans l'ordre physique. A la
salle d'armes du lycée, son fleuret restait calme au
début; sa pose était académique. Mais se sentait-
il en face d'un adversaire plus entreprenant ou
plus habile que lui, son énergie se décuplait. Né-
gligeant de se défendre, il attaquait, et presque
toujours conservait la victoire.

Ce qui fait sa force comme homme d'Etat, c'est
qu'il ne tient pas, comme tant d'autres, à garder
quand même un portefeuille. Il a conscience de sa
valeur; jeune encore, il sait que l'avenir lui appar-
tient, quoi qu'il arrive!

C'est un homme de gouvernement; il s'est mon-
tré utile, travailleur infatigable. M. Thiers l'a re-
marqué le premier, et l'a fait ministre à 35 ans.

Il est du petit nombre de ceux qui, depuis nos
désastres et nos défaillances, a montré de l'énergie,
et l'on doit estimer les natures énergiques. Elles se
font si rares!

Sa position de fortune le rend d'autant plus in-
dépendant que ses goûts sont des plus modestes.

Sa seule passion, c'est le travail.

Après son discours de lundi, après ses déclara-
tions si nettes et si franches, amis et ennemis doi-
vent lui rendre justice. Ce qu'il veut, il l'a dit;
c'est l'ordre et la liberté pour tous sous l'égide de
la loi.

Ce qu'il combat, c'est la tyrannie révolution-
naire.

Son poste semble ainsi indiqué à la tête de tout
ministère de réel gouvernement. Il sera le bras
droit utile de tout chef d'Etat, voulant gouverner,
sans subir les influences déplorables d'une tutelle
plus ou moins latente. D'autres ont eu leur temps,
mais ils sont le passé. Il est l'avenir.....

LES ALMANACHS RÉPUBLICAINS.

Jamais, peut-être, à aucune époque, le
nombre des almanachs républicains n'aura
été aussi grand que cette année. On estime
à environ trente mille le chiffre de ces pe-
tites livraisons parues jusqu'ici, et nous ne

sommes pas encore à la fin de novembre. On ne s'imaginerait guère pourtant qu'il y a un but politique dans toute cette affaire, et que nos maîtres du jour ont aidé à la propagation et à la multiplication de ces almanachs, tant qu'ils ont pu, parce qu'on y fait chanter à outrance toutes les louanges pour la République et toutes les vertus républicaines. On a remarqué ce fait singulier, dont on ne s'est aperçu qu'un peu tard, c'est qu'il n'y a pas un seul almanach qui ne consacre plusieurs pages à la gloire du grand dictateur Gambetta. On dit aussi que ces publications, destinées à aller dans toutes les campagnes, lui coûtent assez cher.

UNE CALOMNIE.

Au cours de la discussion sur l'élection de M. de Mun, le rapporteur, M. Allain-Targé, a dit que si, pendant la guerre, il avait fait envoyer un rédacteur devant la cour martiale, c'est parce que, dans son journal, ce rédacteur aurait révélé les secrets du camp de Conlie aux Prussiens, qui étaient à cinq lieues de là.

Cette grave accusation visait M. Le Norddey, qui a résolu de déferer aux tribunaux l'auteur de cette accusation et qui a fait parvenir au président de la Chambre des députés une demande en autorisation de poursuites contre M. Allain-Targé, pour diffamation.

On ne saurait trop approuver les légitimes susceptibilités de M. Le Norddey, qui a fait ses preuves de patriotisme; mais il est bien à craindre qu'il n'obtienne pas de cette majorité républicaine l'autorisation de poursuivre un de ses membres.

Il serait difficile et pénible de citer toutes les injures que les journaux de la gauche jettent à M. de Fourtou. Entre autres, la *Lanterne*, l'appelle « un chacal »; le *XIX^e Siècle*, « un fauve »; le *Voltaire*, « un homme qui devrait être à Clairvaux ».

La 9^e chambre du tribunal correctionnel vient de condamner à 200 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans quatre journaux, le gérant de la *Petite République française* pour diffamation envers un frère de la Doctrine chrétienne. La condamnation est motivée par un article intitulé *les Hommes noirs*, inséré dans le numéro du 17 juin dernier.

On télégraphie de Laon, 20 novembre : « Pilloy s'est pourvu en cassation hier soir. Sa rage contre le clergé s'accroît tous les jours, il répète à chaque instant qu'il tuera un prêtre avant de mourir ».

Le 1^{er} conseil de guerre permanent du 18^e corps d'armée, siégeant à Bordeaux, vient de rendre une décision qui présente un certain intérêt.

Un individu, appelé à faire ses vingt-huit jours de service à titre de réserviste, avait commis une faute contre la discipline. Ses chefs lui infligèrent trente jours de prison, peine qu'il n'eut à subir qu'après son temps de service.

Avant que le temps de sa peine fût expiré, il s'évada; mais il fut retrouvé et poursuivi comme déserteur.

Devant le conseil de guerre, il a été soutenu, que ce jeune homme, ayant terminé sa période d'appel, ne s'était soustrait qu'à son châtement, et non à son service; qu'il ne pouvait être coupable que d'évasion, mais non de désertion.

C'est ce que le conseil a reconnu par son jugement du 11 novembre 1878.

Il y a un tel encombrement de neige sur la route de Clermont, que le courrier qui arrive à Ussel vers quatre heures du soir, n'est arrivé que le lendemain matin à trois heures.

Médecin victime de son dévouement. — Le docteur Vêret, médecin auxiliaire du Bureau de bienfaisance du quatrième arrondissement, vient de mourir d'une diphtérie crou-

pale contractée au lit de deux enfants, auxquels il donnait ses soins et que la terrible maladie a également emportés.

Une lettre particulière, que nous recevons de Genève, nous apprend que les réfugiés de la Commune qui se trouvent à Carouge, en assez grand nombre, ont accueilli par des vivats et des cris de *Vive la République!* la nouvelle de l'attentat criminel commis sur le roi d'Italie.

Le congrès de Mexico vient de décider qu'une Exposition des produits de tous les pays des Amériques aurait lieu dans cette ville en 1880.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — La plupart des députés et sénateurs n'ont appris la nouvelle du duel Fourtou-Gambetta qu'en arrivant à Versailles. L'émotion des républicains était grande.

M. Gambetta arrive à la Chambre à 3 heures. Ses amis s'empresent autour de lui.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses de 1879.

M. Baudry-d'Asson dit qu'il se propose de faire une déclaration qui n'engage que lui-même.

La commission a gardé le projet du budget pendant dix mois; aucun autre projet important ne l'a détournée de ce travail pendant que la Chambre, transformée en cour martiale, invalidait 77 membres de la minorité. Dans ces conditions de recueillement et de liberté d'esprit, le dernier rapport sur la loi des finances n'a été déposé que ces jours derniers.

C'est faire trop bon marché des intérêts publics et reléguer dans les accessoires ce qui doit être le principal. A tous les monopoles qu'elle s'attribue, la majorité ajoute celui du maniement de nos finances.

Il est cependant un domaine sur lequel la majorité n'a pas de prise, c'est l'indépendance et le patriotisme des membres de la minorité.

On demande à ceux-ci de voter 3 millions de ressources. Sont-ils nécessaires? On n'en sait rien. La commission du budget est un comilé secret où personne ne peut pénétrer.

Cela ne suffit pas. La minorité a eu quarante-huit heures pour étudier le rapport général. C'est la réduire à un rôle de simple enregistreur. C'est supprimer tout contrôle. Ce n'est plus le gouvernement de tous par tous, c'est le gouvernement de tous par quelques-uns.

L'orateur déclare donc qu'il ne peut prendre part à la discussion du budget. Il veut laisser au président de la commission du budget toute la responsabilité des énormes charges qui sont imposées au pays. Que le gouvernement de M. Gambetta vote le budget de M. Gambetta! (Bruit.)

Quant à lui, l'orateur ne peut prendre aucune part à un vote de cette nature. (Très-bien! sur quelques bancs à droite.)

La Chambre commente la discussion du budget de la justice, et approuve plusieurs chapitres.

Etranger.

On écrit de Rome :

« A la suite de l'attentat commis sur le roi d'Italie, on a trouvé au domicile de l'assassin plusieurs lettres, cartes et adresses de différents individus connus pour faire partie de l'Internationale.

Des visites domiciliaires ont été faites aussitôt au domicile de chacun de ces individus, chez lesquels les perquisitions faites et les saisies opérées ont amené la découverte de correspondances qui établissent la preuve d'une conspiration contre le roi Humbert.

On a trouvé également la preuve que ces individus, demeurant à l'étranger, avaient été prévenus, par lettres, que le jour où le roi d'Italie entrerait à Naples on tenterait de l'assassiner, pour proclamer immédiatement la République italienne avec Garibaldi pour chef du gouvernement.

Garibaldi n'a jamais, ni de près, ni de

loin, eu connaissance de ce projet de République; néanmoins, il demeure acquis que Garibaldi fait partie de l'Internationale. »

A Florence, en outre des deux morts causées par les éclats de la bombe Orsini, il y a douze blessés, dont trois grièvement.

On lit dans l'*Avenir de la Sardaigne* :

« Lorsque Passavanti a été arrêté, il y a dix ans, à Salerne, pour des affiches révolutionnaires, il avait déclaré à la police qu'il étudiait la langue française dans le but d'aller à Paris tuer Napoléon III. »

Chronique militaire.

LES BRIMADES.

Comme toutes les choses qui concernent l'armée, l'affaire du Prytanée de La Flèche a provoqué une vive impression. On déplore la barbare coutume des *brimades*, qui a déjà produit de fâcheux accidents à Saint-Cyr et qui a fini par être abolie par ordre supérieur. Pourquoi les conserverait-on à La Flèche?

On sait ce que sont les *brimades*, dit l'*Evénement*.

Ce sont des opérations toujours barbares au début, mais qui le plus souvent dégénèrent en vexations afflictives et auxquelles les élèves anciens soumettent les nouveaux lorsque ceux-ci arrivent à l'Ecole.

Le bon sens, la politesse, qui a tant d'empire en France, la camaraderie, qui fait le plus grand charme de l'esprit de corps, devraient obliger ceux qui sont déjà acclimatés à l'Ecole à accueillir d'une façon aimable et sympathique ceux qui viennent embrasser la même et glorieuse carrière qu'eux.

Mais non, les anciens ne sont contents que lorsqu'ils ont bien *brimé* leurs conscripts, comme ils appellent les élèves nouvellement admis à l'Ecole, c'est-à-dire lorsqu'ils les ont possédés, brutalisés, renvoyés des uns aux autres de la main et du pied, comme de simples raquettes ou des balles, et cela fait même le plus vil plaisir aux exécuteurs quand le patient, exténué de fatigue, ne peut plus se tenir debout en équilibre.

Tantôt on fait prendre au consent d'un bain en plein hiver; tantôt, sous prétexte de lui épargner de prétendues douleurs d'entrailles que donnent les premiers exercices du cheval, on lui brosse jusqu'au sang, le ventre avec une brosse enduite de noir de fumée, et c'est à qui rira le plus de ces farces absurdes.

Plus le nouvel arrivant est de nature ferme et fière, moins il voudra jouer le rôle de souffre-douleur auquel on voudra l'astreindre pour amuser ceux qui seraient dû le recevoir au contraire fraternellement, et c'est précisément ce jeune homme énergique qui souffrira le plus des avanies qu'inventera l'humour brutalément joviale des bout-en-train de la bande.

La *brimade* était une chose humiliante pour les élèves, elle a été interdite dans presque toutes les Ecoles militaires du pays.

Saint-Cyr était l'endroit où elle avait un caractère plus inquiétant qu'ailleurs.

Elle affectait une allure disciplinaire qui la rendait redoutable.

Les anciens étant effectivement les chefs hiérarchiques des nouveaux, l'élève qui ne supportait pas les épreuves de la *brimade* avec assez de patience et de docilité, se trouvait alors en butte à des punitions la plupart du temps injustes et exagérées, des inimitiés persistantes mettaient assez fréquemment les armes à la main à ces jeunes gens si bien faits pour s'entendre. Aussi a-t-on sévèrement supprimé ces outrages à la dignité des futurs officiers.

Mais il paraît que les élèves du Prytanée de La Flèche veulent toujours la conserver, car les élèves de rhétorique de la 1^{re} et de la 2^e année se sont révoltés, le dimanche 10 novembre, parce que les élèves du collège de seconde qu'ils ont attaqués n'ont pas voulu se laisser brimer, c'est-à-dire vilipender.

Vraiment, les brimeurs du Prytanée de La Flèche devraient être les premiers à laisser tomber en désuétude ces vieux us encore plus ridicules que barbares.

A quoi cela sert-il? La *brimade* jette le découragement dans les âmes timides. Parfois elle les irrite et les pousse à la révolte, et il en est résulté souvent des haines qui, à la sortie de l'Ecole, ont

donné lieu à des duels déplorables et ont coûté la vie à des jeunes gens qui eussent fait d'excellents sujets.

Il importe sérieusement que les élèves de La Flèche laissent tomber ces traditions odieuses et qu'ils prêtent même leur concours à leur disparition, aussi bien qu'au bien-être et à l'accoutumance de leurs camarades nouveaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Exposition universelle de 1878.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR. — LES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

(Suite et fin.)

Le rapport que nous analysons constate qu'en 1871 le total des indigents secourus s'élevait à 1,608,429 individus; le nombre des ménages inscrits et assistés à 528,242; soit 4 indigent pour 13 habitants.

L'inspection générale de 1874 à 1874 établit les recettes ordinaires des 13,367 Bureaux de bienfaisance donnant un total de 26,424,698 fr. 58 cent., qu'elle décompose ainsi :

Revenus des immeubles.....	3.736.231	72
Rentes sur l'Etat.....	6.006.072	11
Rentes sur particuliers en argent et en nature.....	1.134.267	48
Subventions municipales (moins Paris).....	5.858.596	49
Droits des pauvres, sur les spectacles, concessions dans les cimetières.....	1.762.368	36
Quêtes, souscriptions, loteries, subventions des départements et de l'Etat.....	4.443.209	21
Recettes spéciales aux Bureaux de Paris.....	3.781.953	21
Total.....	26.424.698	58

« Ce total général se partage entre les Bureaux de la façon la plus inégale. Plus de la moitié n'ont de recettes que 50 à 500 fr. ; 3,089 seulement, plus de 1,000 francs; 644 sans aucune ressource, etc. etc. ; 279 Bureaux avaient plus de 10,000 fr. de recettes; 1,782 ne possédaient ni immeubles ni rentes, 3,908, pas d'immeubles; 2,328, pas de rentes; 10,971 n'avaient aucune subvention municipale. »

Le Bureau de Sauray est dans cette dernière catégorie depuis quelques années.

Relativement aux subventions sur l'octroi, M. les inspecteurs généraux mentionnent que « les octrois, établis à l'origine pour la bienfaisance, fournissaient, en 1871, 86,387,535 fr. ; ils ajoutent que « les 5,858,596 fr. de subventions municipales données aux Bureaux de bienfaisance n'en représentent qu'une part bien minime en général. Pour les villes de plus de 50,000 habitants sans Paris cette part de la charité publique n'est que de 7,43 pour 100 du produit de l'octroi. »

M. les inspecteurs généraux déduisent de ces chiffres cette conclusion que « la comparaison des chiffres de 1871 avec ceux de 1877 tendrait à prouver que les conseils municipaux inclinent à diminuer la subvention aux Bureaux de bienfaisance. » La conclusion est-elle à l'avantage moral de notre époque? Nous laissons aux lecteurs le soin de porter leur jugement.

Aux approches de l'hiver nous avons pensé que nos concitoyens liraient avec intérêt ce travail de M. les inspecteurs généraux, travail plein d'actualité, qui était bien digne, au nom de la grande famille des pauvres, de trouver sa place dans les fascicules de l'Exposition universelle de 1878.

LA SUCCESSION RENARD.

Nous avons reproduit, au cours de l'année, avec beaucoup d'autres journaux, un article de l'*Indépendance belge* relatif à un sieur Renard, mort, disait-on, à Sourabaya, dans l'île de Java, sans héritiers connus, et laissant une fortune de soixante-quatre millions.

64,000,000! Il n'en faut pas tant pour faire rêver à la poule aux œufs d'or, et surtout lorsqu'on appartient à la famille des Renard.

Aussi, à cette nouvelle, quantité de personnes du nom de Renard, ou ayant un Renard parmi les leurs, s'empresèrent-elles en tous pays de dresser leur filiation, et de faire valoir leurs droits à la succession du millionnaire de Java.

Les Renard du Saumurois se mirent également sur les rangs, et leurs prétentions, à les en croire, n'étaient pas des moins bien fondées.

Toutes ces espérances, hélas! tombent aujourd'hui devant la réalité. Cette poule, si grasse et si féconde, objet de tant de convoitises, n'était qu'un affreux canard dû à l'imagination d'un nouvelliste aux abois.

Nous avons, en effet, sous les yeux, une lettre en date de Batavia du 16 août dernier, adressée par le consul de France des Indes néerlandaises à un de nos compatriotes, qui, à la nouvelle de la mort d'un sieur Renard dans l'île de Java, avait espéré un instant retrouver les traces d'un de ses parents disparu depuis longtemps.

J'ai l'honneur de vous informer, lui écrit le consul, que, d'après les recherches faites par l'agent consulaire de France à Sourabaya, tant au bureau de l'état civil qu'à la chambre des successions de cette ville, il n'existe aucune héritière en descendance provenant d'un sieur Renard.

Reconnaissons, d'après cette aventure, que si les oncles d'Amérique sont un peu tombés en discrédit, ceux de l'Océanie ne doivent guère inspirer plus de confiance.

Cour d'Angers. — En terminant sa harangue de rentrée, M. le substitut Colas de la Noue a fait l'éloge des magistrats défunts dans le cours de l'année judiciaire. Voici la partie de son discours concernant M. Gain, conseiller honoraire, qui était un de nos compatriotes :

M. le conseiller Gain avait débuté comme juge-auditeur à Angers; nommé deux ans après substitut à Beaupreau, il fut révoqué le 5 mai 1831. Il se fit alors inscrire au barreau d'Angers, où son talent et son honnêteté lui valurent, ainsi que dans les conseils de la cité, une des premières places. Élu en 1849 député à l'Assemblée législative, sa parole et ses actes furent toujours acquis aux intérêts du pays. Il fit notamment partie de la commission qui prépara la loi sur l'assistance judiciaire. Un décret du 16 juin 1852 l'appela à la cour en qualité de conseiller; c'était une conquête que la magistrature réalisait de nouveau sur le barreau et sur la politique.

Il se distingua par la finesse de son esprit, la rectitude de son jugement, et une conscience droite et scrupuleuse. Comme président d'assises, il dirigeait les débats avec une fermeté éclairée, et il concourut avec autorité à la défense des grands intérêts de l'ordre social. En 1869 il fut contraint, par son âge, de prendre sa retraite. Son éloignement a été vivement regretté par ceux qui ont pu apprécier sa constante fidélité à ses principes, et ces éminentes qualités qui honorent une vie uniquement consacrée à l'accomplissement du devoir. « Les fruits qui résistent à la vieillesse, dit Cicéron, sont le souvenir et la conscience du bien que l'on a fait pendant sa vie. »

M. Gain, Victor-Louis, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), le 6 novembre 1799; 3 mars 1821, juge-auditeur près le tribunal d'Angers; 30 août 1826, substitut à Beaupreau; 5 mai 1831, révoqué; 16 juin 1852, conseiller à la cour impériale d'Angers; chevalier de la Légion d'Honneur; 4 novembre 1869, conseiller honoraire; décédé le 5 mars 1878.

LA FLÈCHE.

Dès son arrivée, le général Clinchant a formé un conseil de discipline dont il était le président; ses assesseurs étaient le général Brice, commandant le Prytanée, le colonel Joppé, et le capitaine commandant le bataillon révolté.

Les élèves qui étaient en prison sont passés devant ce conseil, et quatorze d'entre eux, n'ayant pu fournir aucune preuve de leur non-culpabilité, ont été immédiatement renvoyés à leurs familles.

Jusqu'à ce jour, vingt-huit élèves ont été rayés des contrôles de l'École, mais il est à supposer qu'aucune autre expulsion ne sera prononcée.

Dans le 1^{er} bataillon, quatre élèves seulement n'ont pas pris part à la révolte; quelques jeunes gens ont montré une exaltation telle que la force publique a dû être requise contre eux, entraînant un élève qui a menacé à plusieurs reprises un gendarme de le frapper d'un coup de couleau.

La cause du tapage est vraiment futile, et l'on ne conçoit guère qu'elle ait pu pousser

les prytanées à des extrémités aussi fâcheuses.

Il est admis et consacré par les traditions que les nouvellistes, vulgo, melons, ne peuvent tourner dans la cour que dans un seul sens; ceux-ci ayant voulu s'affranchir de cette coutume stupide, ont provoqué les scènes déplorables qui se sont produites.

Il est faux que la *Marseillaise* ait été chantée dans les cours; les chants se sont bornés à des airs de marche militaire en vogue depuis vingt ans au Prytanée.

La *Gazette de Châteaugontier* annonce que la réception des travaux de la ligne de Segré à Angers aura lieu du 12 au 15 décembre, et l'ouverture pour les voyageurs le 16 ou le 23 au plus tard.

Les tracasseries contre les écoles congréganistes n'ont fait qu'activer l'initiative privée. A Blois, la souscription ouverte pour l'érection d'une école libre des frères des écoles chrétiennes a atteint à ce jour le chiffre de 53,000 francs. Et les versements continuent toujours.

QUESTIONS AGRICOLES.

UNE VIGNE MALADE.

La préfecture d'Alger a communiqué la note suivante aux journaux de cette ville :

L'apparition d'une maladie sur la vigne a été signalée, il y a quelques mois, dans un vignoble de la banlieue d'Alger. Un viticulteur ayant reconnu, sur les souches, la présence du phylloxera, une commission a été immédiatement appelée à examiner le vignoble dont il s'agit. La commission a constaté que les craintes manifestées n'étaient pas fondées. Elle a reconnu que quelques plants étaient, il est vrai, souffreteux, chétifs, mais que les racines étaient parfaitement saines. Malgré le caractère précis de ces constatations, il a paru néanmoins utile de poursuivre les investigations et de procéder ultérieurement à un nouvel examen.

La commission s'est, en conséquence, rendue le 22 octobre, dans le vignoble. M. Planchon, membre correspondant de l'Institut et professeur à la faculté des sciences de Montpellier, en ce moment à Alger, a bien voulu l'accompagner dans sa seconde visite. Le savant professeur a confirmé les premières appréciations de la commission: la maladie qui s'est déclarée dans le vignoble dont il s'agit, est une espèce de mycelium ou blanc de champignon désigné sous le nom de *pourridié*.

CONSEILS ET RECETTES.

JURISPRUDENCE RURALE.

Une plaisanterie qui tourne au sérieux.

Deux marchands discutent sur le prix d'une denrée, en présence de plusieurs clients :

— Je vous en fournirai tant que vous voudrez à 6 centimes, dit l'un, et j'y gagnerai.

— En ce cas, j'en demande cent mille, dit l'autre.

— Marché fait.

Ce marché est-il valable? — Celui qui a dit : J'en demande cent mille, prétend n'avoir fait qu'une plaisanterie, croyant à l'impossibilité de fournir les cent mille. — L'autre, qui possédait les cent mille, demande qu'on prenne immédiatement livraison, ou qu'on paye un dédit s'élevant à plusieurs milliers de francs.

Le tribunal de Vitry, audience du 29 août, lui a donné raison.

« Promesse de vente vaut vente, quand il y a accord sur le prix et la chose vendue », dit le Code civil.

Avis à ceux qui font des marchés pour plaisanter.

Moyen de conserver les noix fraîches.

Enterrez ces noix dans du sable, et arrosez-les tous les huit jours. Aussi longtemps que vous voudrez, vos noix seront fraîches comme si elles venaient d'être cueillies.

Faits divers.

La fortune, quoi qu'on dise, n'est pas toujours aveugle. Elle vient du moins de faire preuve d'intelligence en récompensant un vieux chef d'atelier de la Croix-Rousse d'une longue existence de travail et d'honnêteté.

Au dernier tirage des obligations de la Ville de Paris, le numéro qui a gagné le gros lot de cent mille francs fait partie d'un groupe de six obligations que notre brave chef d'atelier avait achetées il y a deux ans, par l'intermédiaire de M. Waldmann, agent de change à Lyon.

M. Waldmann, ayant été indirectement avisé de la bonne fortune échu à son client, lui écrivait, il y a quatre jours, le priant de passer dans son cabinet, et surtout d'apporter ses titres de la Ville de Paris.

L'habitant de la Croix-Rousse arriva sans trop se presser, mais un peu inquiet de cette convocation insolite.

M. Waldmann se fait représenter les titres, constate que le numéro gagnant est bien toujours entre les mains de son client, puis il lui annonce qu'il a gagné le gros lot de cent mille francs au tirage du 11 novembre.

Cette révélation ne parut pas produire sur celui à qui elle s'adressait inopinément une émotion bien grande.

L'heureux gagnant s'écria seulement, avec cet accent inimitable qui décelé le vrai Lyonnais et qui fait la joie des enfants devant le théâtre de Guignol : « Ah ! mon Dieu ! quel dommage que j'aye pas appris ça trois jours plus tôt ! J'ai une pièce sur le méquie, je l'aurais bien laissée aux camarades ! »

Voici quelques détails, empruntés à la *Gazette du Midi*, sur l'affreux accident qui vient de plonger la population de Bagnols dans la stupeur et que nous avons déjà signalé :

« Le 14 courant, vers une heure du soir, les élèves du collège, sous la direction du professeur Bayle, étaient allés en promenade au quartier Narcisse, plein de rochers et de cavités. Pendant que les élèves s'amusaient entre eux, l'un des rochers, s'étant détaché, en ensevelit quatre : Henri Morensac, 14 ans; Ferdinand Morensac, 10 ans, frère du premier, et tous les deux fils du maire de Connaux; Albéric Jourdan, 12 ans, de Cavillargues, et Paulin Fagnac, 13 ans, de Saint-Étienne-des-Sorts.

Les élèves non atteints et les professeurs se mirent en devoir de dégager les victimes, dont trois malheureusement avaient cessé de vivre. Seul, Henri Morensac respirait encore, mais il porte au bas-ventre des contusions qui, dit-on, mettent sa vie en danger.

Les trois cadavres et le blessé ont été transportés au collège, où leurs parents éplorés sont venus les reconnaître. »

Un gros banquier de Londres a fait insérer une annonce pour avoir un valet de chambre.

Un garçon, parfaitement recommandé, se présente.

— J'ai de très-bons renseignements sur vous, vos certificats sont excellents, votre figure me plaît. Si vous n'êtes pas trop exigeant, je vous prends à mon service.

— Monsieur me donnera ce qu'il voudra.

— Pas du tout. Faites vos conditions.

— Eh bien ! monsieur consent-il à me donner 25 livres sterling par an (625 fr.) ?

— Je vous en accorde 30. J'aime votre modestie.

— Puis-je espérer que monsieur, selon l'usage, me donne ses vieux effets ?

— Accordé.

— Puisque monsieur a l'air si bien disposé, je voudrais aussi ses vieilles chaussures et un pour cent sur toutes les affaires qui se traitent dans la maison !

LE SOMMEIL EN FLACON.

Quoi de plus désespérant que la privation de sommeil, qu'elle soit occasionnée par une douleur quelconque, par des chagrins ou des préoccupations !

Jusqu'à ces derniers temps on combattait l'insomnie avec l'opium; mais chacun sait que ce médicament ne peut pas être pris impunément par tous, et que son emploi occasionne généralement des bourdonnements d'oreilles, des pesanteurs de tête, et souvent des vertiges.

La découverte du chloral a été un bienfait inappréciable pour tous ceux qui étaient fatigués par l'insomnie. Ce produit, vulgarisé par M. Follet, pharmacien à Paris, est devenu, sous forme de sirop, d'un emploi général. Comme l'a dit un spirituel écrivain, c'est le sommeil vendu en flacon et mis à la portée de tous.

C'est en raison de ses propriétés remarquablement calmantes que le sirop de chloral de Follet est employé avec succès chaque fois qu'un malade est privé de sommeil par suite d'une douleur vive, comme par exemple : goutte, rhumatisme, névral-

gies diverses, migraines, coliques, brûlures ou blessures, phthisie, asthme, bronchite, violents maux de dents, etc. Ce n'est pas à dire que le chloral possède une action curative immédiate dans ces diverses maladies; mais, par le sommeil qu'il procure, il apporte au malade un grand soulagement, relève ses forces et son courage, et favorise ainsi la guérison. Cet effet est même si marqué que la plupart des malades ne veulent plus l'abandonner jusqu'à leur parfait rétablissement.

Le sirop de chloral de Follet se prend à la dose ordinaire de une à trois cuillerées à bouche dans un verre d'eau. Chaque flacon du prix de trois francs représente donc plusieurs nuits d'un sommeil calme. C'est là un produit que l'on ne saurait trop recommander à tous ceux qui sont privés de sommeil. On le trouve dans toutes les pharmacies, mais nous engageons l'acheteur à bien examiner sur l'étiquette de chaque flacon la signature de l'inventeur.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 25 novembre 1878.

LA BOULE

Pièce en 4 actes, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy.

Premier acte : Une Consultation d'avoué.

Deuxième acte : Une Répétition aux Folies-Amoureu-ses.

Troisième acte : Le Tribunal.

Quatrième acte : Réconciliation et séparation.

Le spectacle commencera par : Le Wagon des Dames, comédie en 1 acte, de MM. Clairville et Octave Gasteau.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTHE LACHÈSE, *la Pupille de Salomon* (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'*Echo Saumurois*, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZE, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré* :

Les Lapons du Jardin d'acclimatation. — Afghanistan : Montagnards en observation dans la passe de Khyber. Pont de bateaux sur l'Indus, devant la ville d'Attock. — La salle des fêtes du Trocadéro. — Clôture de l'Exposition : Le démantèlement des expositions, vue prise dans les galeries étrangères. — Souvenirs de l'Exposition universelle : bouquetière flamande, bouchonnier algérien, calligraphe chinois. — La chasse en Écosse : l'affût aux cerfs. — M. Thomas Edison, inventeur du phonographe. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,

toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, entérite, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésicière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76.448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalésicière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63^e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésicière. — N° 49.811 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — Cure n° 56.935 : Barr (Das-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalésicière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49.522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse. Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésicière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésicière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou en envoi 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE, — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANON, BUREAU, 65, place Rouge; CONTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	soir.
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 43 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	soir.
12 — 45 — —	soir.	7 — 39 — —	soir.
6 — 45 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %		05	Credit Foncier colonial, 300 fr.	370			Canal de Suez	729 75	5		
3 % amortissable		10	Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	777 50	2	50	Credit Mobilier esp.	765		7	50
4 1/2 %			Soc. gen. de Credit industriel et comm., 125 fr. p.	670	5		Société autrichienne	532 50			
5 %		15	Credit Mobilier	465		1 25	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor, t. payé.			Credit foncier d'Autriche	560			Orléans	368 50			
Dép. de la Seine, emprunt 1857		50	Charentes, 500 fr. t. p.	687 50	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée	369 50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860		50	Est	1080	2	50	Est	360			
— 1865, 4 %		50	Paris-Lyon-Méditerranée	845		2 50	Nord	364 50			
— 1869, 3 %		411	Midi	388 50	1	7 50	Ouest	357 50			
— 1871, 3 %		402	Orléans	1145		5	Midi	357 50			
— 1875, 4 %		509 50	Ouest	745		5	Charentes	40			
— 1876, 4 %		509	Compagnie parisienne du Gaz	1215		1 25	C ^o Canaux agricoles	276 25			
Banque de France		3145	S. gen. Transatlantique	470			Canal de Suez	538 25			
Comptoir d'escompte		737 50									
Credit agricole, 200 f. p.		461 35									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
8 heures 8 minutes du matin	express-poste.	8 heures 28 minutes du matin	direct-mixte.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)	9 — 21 — —	omnibus.
9 — 1 — —	omnibus-mixte.	9 — 40 — —	express.
1 — 23 — —	soir.	12 — 40 — —	soir.
4 — 10 — —	soir.	12 — 44 — —	omnibus-mixte.
7 — 15 — —	express.	10 — 28 — —	omnibus-mixte.
10 — 37 — —	omnibus (s'arrête à Angers).		express-poste.

Le train partant d'Angers à 8 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LAUMONIER.

ADJUDICATION

Le 24 novembre 1878, à midi.

En l'étude,

D'UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Au Vau-Langlais, commune de Saint-Florent.

Comprenant maison d'habitation et vigne de 63 ares, joignant M. Liénard et un chemin. (563)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouillard, commune de Bagnoux.

Comprenant maison, hangar, écurie, greniers, cour et jardin, de 25 ares 14 centiares.

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M^e CLOUARD. (347)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

BELLE MAISON, servitudes, cours et jardin, à Saumur, quartier de Nantilly.

TRES-BELLE CAVE séparée, même quartier; JOLIE PROPRIÉTÉ, à la Croix-Cassée, commune de Villebernier. S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o CLOS DE VIGNE, à la Moulière, de 52 ares 80 centiares; 2^o MORCEAU DE VIGNE, aux Champceaux, de 52 ares 24 centiares; Le tout commune de Distré. Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M^e CLOUARD. (546)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o MAISON, à la Roue-Rouge, commune de Bagnoux, joignant la levée de Saint-Florent; 2^o PRÉS, au même canton, des deux côtés de la levée; autres PRÉS à Bagnoux; 3^o VIGNES, au Vau-Langlais. S'adresser à M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE PETITE PROPRIÉTÉ, au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, deux maisons et 1 hectare 27 ares de vigne; 2^o VIGNE, aux Rouères, près la Cave Bruneau, commune de Saumur, de 1 hectare;

Le tout à diviser au gré des acquéreurs. S'adresser à M^e Paul TAVEAU, géomètre-expert au Pont-Fouillard, à M. BRUNET, à Villebernier, ou à M^e CLOUARD, notaire. (436)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION DE COUPES DE BOIS

Le 24 novembre et le 1^{er} décembre suivant, à midi précis,

A la Madeleine, commune de Cizay.

1^o Coupes des Garennes, contenant 13 hectares; 2^o Coupes de la Forêt, contenant 16 hectares; 3^o Soixante-dix pieds de peupliers; Et six lots de sapins. (604)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 24 novembre 1878, à midi, dans une maison sise au bourg de la commune de Vaudelnay-Rillé, appartenant à M. Goupil, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers appartenant à M. Goupil.

Il sera vendu notamment :

Une armoire, buffet, chaises, table, garde-robes d'homme et de femme, chemises, draps, une pendule, batterie de cuisine, une baratte, bois de chauffage, orge, avoine, foin, charrettes, charrues, carrioles, herses, un moulin à vanner, un moulin à bluter, des outils aratoires et autres bons objets. On paiera comptant, plus cinq pour cent. (584)

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrauld.

COUPES DE BOIS

A VENDRE

Quinze ans et plus.

Exploitation très-facile. S'adresser audit notaire. (496)

Commune de Fontevrauld.

A VENDRE

49 MÈTRES CUBES DE BOIS SEC

Chêne et sapin (poutres).

S'adresser à la Mairie. (397)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

UNE PORTION DE MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 34.

S'adresser à M^{me} LAMBERT, qui l'occupe. (590)

A VENDRE

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS. S'adresser à M. DUPONT, carrossier à Saumur. (598)

A VENDRE

UNE BELLE JUMENT de selle et d'attelage, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

Goutte, Gravelle, Neuf guérisons sur dix. SALICYLATE LITHINE SCHLUMBERGER SEUL BREVETÉ 80 pilules — Flacon 5 fr. — Préparé par CHEVRIER, Pharmacien, 21, faubourg Montmartre, Paris. Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1829; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M^{re} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{re} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1393 à 1830)

Par le même.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Neuf, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.